

# Un revenu de base de 800 euros, sans conditions

## SÉRIE 2/3

Faut-il partager le travail en réduisant sa durée ? Verser un revenu de base inconditionnel ? Réformer en profondeur la fiscalité ? « Le Soir » lance le débat.

## L'allocation universelle

### La proposition de Philippe Defeyt (écologiste)

**600 euros**

à partir de 18 ans

**+ 250 euros\***

Allocation d'insertion

**300 euros**

pour les moins de 18 ans

\*Pour ceux qui n'ont jamais travaillé ou qui n'ont pas droit à une allocation de chômage; avec les mêmes obligations qu'un demandeur d'emploi indemnisé.



### La proposition de Georges-Louis Bouchez (MR)

**1.000 euros**

à partir de 18 ans

**1.600 euros**

à partir de 68 ans

**0 euro**

pour les moins de 18 ans

► L'allocation universelle, on en parle beaucoup. Et les opinions sont tranchées.

► Défendue à gauche, comme à droite, elle brouille les repères idéologiques.

► Les uns y voient un outil d'émancipation du XXI<sup>e</sup> siècle; d'autres, le cheval de Troie du démantèlement de la sécu.

L'allocation universelle fait partie de ces idées qui ne laissent pas indifférent. Et pour cause. C'est un revenu payé cash (pas en nature, chacun doit être libre d'en user quand et comme il le veut). Versé par une communauté politique: c'est donc une question de justice, pas de charité. A tous ses membres: dès lors universel, selon trois dimensions. Sur une base individuelle: indépendamment de la situation familiale - et donc des choix de vie. Et surtout sans contrôle des ressources ni exigence de contreparties: pas besoin de travailler ou de chercher un boulot.

Qu'on ne s'y trompe pas: quelle que soit l'appellation - allocation universelle, revenu de base, dividende universel, revenu de citoyenneté... -, ce n'est pas simplement une idée « sympathique ». D'abord parce que son caractère (triple-ment) inconditionnel heurte de front certaines de nos convictions éthiques - et avant tout celle qui ne veut pas qu'un adulte en bonne santé vive du travail des

autres.

L'idée est révolutionnaire aussi parce qu'elle brouille nos repères idéologiques. A priori, elle serait de gauche. Pourtant, des gens de droite la défendent alors que les syndicats n'y sont pas favorables, voire franchement opposés.

Ses détracteurs sont féroces. Il y aurait, dit-on, autant de versions de l'allocation universelle que de partisans (donc une idée floue). Elle serait dangereuse - une partie de la gauche y voit une « arme de destruction massive » du système de protection sociale. Il y aurait plus urgent - lutter contre la pauvreté et la montée des inégalités avec des mesures ciblées sur les plus mal lotis (et donc plus efficaces) Et surtout, l'allocation universelle serait « impayable ».

Les objections sont sérieuses. Mais elles n'autorisent pas à renvoyer, sans autre forme de procès, l'allocation universelle dans la poubelle des idées farfelues/utopiques/vicieuses (au choix).

Mais on ne peut pas être « pour » ou « contre » l'allocation universelle en tant que telle.

Et c'est pourquoi la première question à se poser n'est pas celle de son montant. Mais celle du projet politique dans laquelle elle s'inscrit.

En Belgique, deux propositions concrètes sont sur la table, celle de Philippe Defeyt, l'un des cofondateurs du parti Ecolo, qui vient de quitter la présidence du CPAS de Namur; et celle de Georges-Louis Bouchez, délégué général à l'animation et à la prospective du MR.

Le premier parle aussi de « revenu de base »; le second, de « dividende social ». Les projets sont très, très différents... ■

**DOMINIQUE BERNIS**

## LA PROPOSITION DE PHILIPPE DEFEYT

**Un « social shift »**

L'allocation universelle, version Defeyt, est de 600 euros par mois. Les moins de 18 ans reçoivent, eux, un montant réduit de moitié (et les allocations familiales sont supprimées). Ce revenu socle ne remplace pas la sécu, il la complète. Pas question de toucher aux soins de santé, ni aux allocations pour personnes handicapées. L'assurance chômage, l'assurance retraite et l'assurance indemnisation en cas de maladie de plus longue durée sont maintenues (sur le même principe qu'aujourd'hui) mais avec des montants inférieurs. Philippe Defeyt propose également une allocation d'insertion de 250 euros par mois ; s'y attacheraient les obligations d'un demandeur d'emploi indemnisé.

L'addition serait salée : 73 milliards pour l'allocation universelle, plus 30 milliards pour les assurances sociales. L'enveloppe des prestations sociales actuelles (hors soins de santé) est de 73 milliards. Insuffisante donc. Il faut augmenter certains prélèvements. Philippe Defeyt propose de supprimer la « quotité exemptée », l'exonération de la première tranche de revenus, qui fait, dit-il, double emploi (13,5 milliards) mais aussi le quotient conjugal, les réductions fiscales pour personnes à charge (1 milliard). L'avantage fiscal lié aux voitures de société passerait à la trappe (3,4 milliards). Idem pour l'avantage fiscal accordé à l'épargne-pension (1 milliard). Un effort demandé aux pensions élevées permettrait de récupérer 1 milliard. La taxation

uniforme des revenus du patrimoine, sur le modèle défendu par le Conseil supérieur des finances, rapporterait 4 milliards. Philippe Defeyt propose aussi de réduire de moitié les réductions d'impôt pour pensions et revenus de remplacement, pour les revenus élevés (2,4 milliards). Le compte n'est pas tout à fait bon : il manque encore 4 milliards. D'autres sources de financement devraient donc être activées. Philippe Defeyt cite, entre autres, une réforme de l'IPP dans le sens d'une plus grande progressivité, un impôt sur la fortune... Conclusion : à considérer les grandes masses budgétaires, on peut estimer que sa proposition n'est pas irréaliste d'un point de vue budgétaire.

D.B.

## LA PROPOSITION DE GEORGES-LOUIS BOUCHEZ

**La sécu 2.0**

L'allocation universelle, version Georges-Louis Bouchez, est de 1.000 euros par mois, à partir de 18 ans (mais rien pour les plus jeunes). Le délégué général à l'animation du MR propose une allocation plus élevée pour les plus de 68 ans : 1.600 euros, un montant en nette augmentation par rapport à la version présentée il y a quelques semaines (1.300 euros). Attention : ce « dividende social » - c'est l'appellation que préfère le Montois - remplace l'essentiel de la sécurité sociale actuelle : seule subsiste, en soins de santé, une assurance pour les « gros risques ». C'est la « sécu 2.0 », fortement allégée. Combien coûterait cette version libérale de l'allocation universelle ? 117,7 milliards, plus 14,2 milliards pour l'assurance « gros risques », selon les estimations de Georges-

Louis Bouchez. Finançable ? Puisque l'on supprime l'essentiel des prestations sociales, l'enveloppe actuelle (106 milliards) est disponible ; mais elle ne suffit pas. Il manque 24 milliards. Où les trouver ? D'abord dans une réduction des dépenses de fonctionnement des administrations. Le système étant plus simple, les besoins de personnel seraient plus faibles. Le réformateur libéral table sur une économie de 4 milliards. Une hausse des recettes serait également nécessaire. Georges-Louis Bouchez propose de supprimer les subsides aux entreprises et les aides à l'emploi, pour un montant de 12,5 milliards. Il soumet également son allocation universelle à l'impôt, ce qui permet d'en réduire la facture à hauteur de 20 milliards, assure-t-il. Au final, le réformateur aurait ainsi largement de quoi financer son pro-

jet. Mais voilà : si « celui qui n'a pas de boulot touche les 1.000 euros à la fin du mois », pour celui qui travaille, l'allocation universelle s'ajoute à la base imposable. De sorte que ce dernier, en moyenne, toucherait en réalité une allocation (nette) de 600 euros, selon les estimations de M. Bouchez. Mais est-ce encore une allocation universelle ? Autre problème : la suppression des aides à l'emploi - 12,5 milliards, c'est le montant des réductions de cotisations sociales et des subventions salariales - équivaut à une hausse des prélèvements sur les entreprises, qui verraient leur compétitivité gravement se détériorer. Elles exigeront une compensation. Sous la forme de salaires plus bas ? Georges-Louis Bouchez l'admet.

D.B.

## UNE PRIME À LA FAINÉANTISE ?

**Un système qui n'incite pas les gens travailler ? Ou l'inverse ?**

Si un revenu vous était versé chaque mois, de manière inconditionnelle - vous ne devez pas avoir cotisé, vous ne devez pas travailler, ni même être activement à la recherche d'un emploi -, que feriez-vous ?

Pour les détracteurs de l'allocation universelle, il y a danger : que les bénéficiaires (ou un nombre important d'entre eux) s'accommodent de cette situation où la collectivité pourvoit à leurs besoins de base. Le système, pour généreux qu'il paraisse, engendrerait rapidement une société d'assistés.

A l'ère du politiquement correct, on se demandera donc si l'introduction d'une allocation universelle ne risque pas de saper l'incitation à travailler.

Ce à quoi les partisans de l'allocation universelle répondent que c'est justement la caractéristique (et donc le principal défaut) du système actuel : si nous aidons les gens dans le besoin, nous reprenons cette aumône dès le moment où ils acceptent un job, même le plus mal payé.

Avec un taux de taxation (marginal) de 100 %, voire plus (car travailler coûte aussi de l'argent, pour se déplacer, faire garder les enfants...), le travail ne paie pas nécessairement. D'où cette « trappe à la pauvreté » ou « trappe au chômage », qui piège littéralement un nombre important de personnes peu qualifiées.

Deux réponses sont envisageables : rendre plus contraignantes les conditions d'accès au filet de sécurité – c'est l'Etat social actif, version gendarme. Ou transformer le filet de sécurité en un « plancher » sur lequel les moins favorisés pourraient se tenir debout, en garantissant qu'un emploi même faiblement rémunéré améliore leur niveau de vie par rapport à une situation d'inactivité.

Les « pauvres » préféreraient-ils alors le loisir au travail ? Pour les partisans de l'allocation universelle, ce soupçon ne vaut guère mieux que les préjugés d'un certain XIX<sup>e</sup> siècle, où l'on pensait que l'aide sociale inciterait les « classes laborieuses » à l'oisiveté, à l'alcoolisme et à la débauche.

D.B.

## LA FIN DE LA SÉCU ?

### Un agenda caché : démanteler la protection sociale ?

Les partisans de l'allocation universelle auraient-ils un agenda caché ? Certains le pensent, notamment au PS et à la FGTB. Exemple : « *L'allocation universelle est le cheval de Troie du démantèlement de la sécurité sociale* », dénonçait Elio Di Rupo dans *Le Soir* du 1<sup>er</sup> juillet. Sous entendu : de nombreuses personnes n'auront plus les moyens de se soigner. On peut difficilement opposer cette critique à Philippe Defeyt, qui ne touche pas aux soins de santé.

En revanche, dans la proposition de Georges-Louis Bouchez, chacun devrait contracter une assurance « petits risques ». Or, ces « petits risques », ce ne sont pas des broutilles : consultations chez le médecin, soins dentaires, kiné, médicaments... Peut-on craindre qu'une bonne partie de la population n'ait plus les moyens de s'assurer ?

Pour se faire une idée, nous nous sommes renseignés auprès de l'Union des classes moyennes (UCM). Logique : avant 2008, les indépendants n'étaient couverts que pour les « gros risques ». C'est donc une expérience naturelle...

A l'époque, seulement la moitié d'entre eux se couvraient pour les « petits risques », et nombreux étaient ceux qui n'avaient pas les moyens de se soigner. C'est pourquoi l'UCM avait soutenu l'élargissement de la couverture des petits risques aux indépendants, moyennant une hausse des cotisations sociales, fixées en proportion des revenus (alors que la prime d'assurance dépend du risque et de l'âge de l'assuré).

On peut donc craindre que l'allocation universelle, dans sa version libérale, constitue un terrible retour en arrière pour les indépendants, comme pour l'ensemble des Belges.

D.B.

## UN SUBSIDE À L'EMPLOI PRÉCAIRE ?

### Offrir aux entreprises une nouvelle « armée de réserve » ?

Le sociologue Matéo Alaluf, qui enseigne à l'ULB, est un farouche opposant à l'allocation universelle, l'exemple typique, à ses yeux, d'une « mauvaise utopie ».

Ses partisans se trompent – ou nous trompent –, assure-t-il : loin d'être un outil d'émancipation, l'allocation universelle entérinerait le dualisme de la société, entre ceux qui ont un travail à temps plein

et plus ou moins correctement rémunéré et ceux qui passent sans cesse de petits boulots en petits boulots.

D'un montant trop faible pour pouvoir renoncer à travailler, l'allocation universelle offrirait au capitalisme une « armée de réserve » où puiser à moindre coût des travailleurs déjà partiellement rémunérés par un (petit) revenu de base. Autrement dit : on subventionnerait le travail précaire et mal payé.

Loin de créer une armée de paresseux, elle institutionnaliserait le « précaire ».

Philippe Defeyt est conscient de ce danger : pour éviter qu'une allocation universelle soit le « cheval de Troie » d'une dérégulation totale du marché du travail, il propose de consolider le revenu minimum, d'imposer une durée du travail minimum d'un tiers-temps et de renforcer la lutte contre les « faux indépendants ».

D.B.

# UNE IDÉE MORT-NEE ?

## Qui en veut dans le monde politique et syndical ? Personne (ou presque)

PS et FGFB sont très clairement opposés à l'allocation universelle. Vendredi passé, Elio Di Rupo l'a précisé dans ces colonnes : ce n'est pas à l'agenda socialiste. La priorité, c'est de conforter le système de protection sociale, pas de le mettre en danger. Car l'introduction d'une allocation universelle qui serait « entièrement dans les mains du politique et ne ferait plus l'objet d'une négociation paritaire » entre interlocuteurs sociaux, constituerait « une remise en cause du système de sécurité sociale », nous confiait récemment Marc Goblet, le patron de la

FGFB. « Une fausse bonne solution », estime le syndicat libéral CGSLB, tandis que la CSC n'y est pas plus favorable. « Séduisante à première vue, mais fausse bonne idée », répond le CDH. Le MR botte en touche et ne défend pas l'idée de son nouveau délégué général à l'animation et à la prospective : « Il n'y a pas de position officielle ; il y a un débat interne », explique le porte-parole. Les réformateurs travaillent à la refonte de leur doctrine, qui devrait être avalisée lors d'un congrès en novembre. « Nous y évoquerons l'allocation universelle en termes prudents », explique-t-on au siège du parti. Comprenez : comme un sujet auquel il n'est pas interdit de réfléchir. Et qu'en pense-t-on chez Ecolo ? « La proposition défendue par Philippe Defeyt est très proche de la façon dont Ecolo envisagerait un revenu de base. » Mais voilà : si les écologistes planchent sur des propositions concrètes pour améliorer la protection sociale (qui seraient présentées au début de 2017), l'allocation universelle n'est qu'une des pistes à l'étude - et visiblement pas la principale...

D.B.

### AILLEURS

#### Un exemple et des projets pilotes

**Alaska.** L'allocation universelle n'existe pas seulement dans la tête de quelques réformateurs sociaux. C'est une réalité en Alaska. Et l'on doit cette (unique) mise en œuvre à un gouverneur... républicain. Jay Hammond, qui a dirigé l'Etat entre 1974 et 1982, a mis sur pied un fonds d'investissement public, l'Alaska permanent fund, chargé de réinvestir une partie des revenus du champ pétrolier de Prudhoe Bay, le plus grand d'Amérique du Nord. Objectif : capitaliser sur cette richesse naturelle au profit des générations futures. Afin d'en garantir la pérennité, il a proposé que le fonds distribue un dividende annuel à la population. Le système est en place depuis 1982. Durant les premières années, le dividende se montait à quelque 400 dollars par personne et par an. Il a sensiblement augmenté, atteignant un pic de 2.069 dollars en 2008. S'il a chuté dans la foulée de la crise financière (en 2012, les résidents de l'Alaska

n'ont touché que 878 dollars), ce dividende annuel (qui a toutes les caractéristiques d'une allocation universelle) est aujourd'hui de quelque 1.900 dollars.

**Namibie/Inde.** Des expériences pilotes ont été tentées, et d'autres sont programmées. Ainsi, en 2008 et 2009, le millier d'adultes de moins de 60 ans du village namibien d'Otjivero a reçu une allocation mensuelle de 100 dollars namibiens (les plus de 60 ans conservant leur retraite publique de 500 dollars namibiens). Le projet était financé par la branche allemande de l'United evangelical mission. Une expérience, financée par l'Unicef, a également été menée dans l'Etat indien du Madhya Pradesh, entre juin 2011 et novembre 2012. Dans les villages choisis pour l'expérience, les adultes recevaient un revenu de base inconditionnel de 200 roupies ; et les enfants, de 100 roupies. La vie sociale s'est trouvée grandement améliorée, la pauvreté a diminué et les bénéficiaires, loin de se complaire dans l'assistanat, ont pu prendre leur destin en main.

**Pays-Bas/Finlande.** Importantes face à des situations de très grande pauvreté, ces expériences ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'impact de l'introduction d'une allocation universelle dans les pays riches. Divers projets pilotes ont été proposés. L'un doit être mené à Utrecht, aux Pays-Bas, à partir de l'an prochain. Un échantillon de volontaires devrait recevoir une allocation universelle de 960 euros par mois (pour une personne vivant seule) ou de 685 euros (pour chacun des deux membres d'un couple). Plusieurs groupes de contrôle seront également désignés (dont l'un, par exemple, continuera à recevoir les allocations sociales actuelles mais sera déchargé des obligations qui y sont attachées, dont l'obligation d'être à la recherche d'un emploi). Pour sa part, le gouvernement finlandais, de droite, envisage de tester l'allocation universelle dès l'an prochain. Les modalités de l'expérience devraient être décidées cet été. Affaires à suivre...

D.B.